

Demande de permis pour les parajuristes qui ont remis leur permis à leur propre demande en vertu des articles 27 et 30 de la *Loi sur le Barreau* et des parties II et III du Règlement administratif n° 4

À propos de la délivrance de permis après la remise du permis

Les anciens parajuristes du Barreau de l'Ontario (le Barreau) qui ont remis leur permis à leur propre demande peuvent présenter une demande de permis en vertu de la *Loi sur le Barreau* et du Règlement administratif n° 4 comme suit :

- Délivrance de permis : *Loi sur le Barreau*, art. 27
- Remise du permis : *Loi sur le Barreau*, art. 30
- Délivrance du permis : Règlement administratif n° 4, partie II
- Remise du permis : Règlement administratif n° 4, partie III

Documents requis

Veillez fournir les documents suivants :

1. Formulaire de demande dûment rempli

Le Barreau peut faire un examen ou une vérification de tout renseignement fourni dans la présente demande et peut vous demander des renseignements additionnels avant d'approuver la demande. **Les omissions et les inexactitudes dans les réponses peuvent retarder le traitement.**

Si vous manquez d'espace pour répondre à une des questions, veuillez joindre une feuille séparée que vous signerez et daterez avant de la joindre à la demande.

2. Preuve de paiement ou paiement de la façon suivante :

- Un reçu de paiement par carte de crédit par le magasin du Barreau. Pour faire un paiement, allez au magasin du Barreau au <https://store.iso.ca/licensing>. **Veillez joindre le reçu à votre demande.**

OU

- Un chèque certifié ou mandat-poste en dollars canadiens libellé à l'ordre du « Barreau de l'Ontario ».

Description	Montant
Frais de demande :	300,00 \$
TVH : 121712863 :	39,00 \$
Total :	339,00 \$

Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.

Le Barreau ne traitera aucune demande envoyée sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat-poste.

3. Documents requis :

Envoyez d'autres documents pertinents pour satisfaire aux exigences particulières de la demande – voir la **PARTIE C** pour de plus amples renseignements. Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.

Renseignements supplémentaires

Règlement administratif n° 4, partie II

Conformément à la partie II du Règlement administratif n° 4, les parajuristes doivent signer un « Affidavit de prestation de serment » pour recevoir un permis les autorisant à fournir des services juridiques en Ontario. L'affidavit vous sera envoyé par courriel.

Exigence relative au retour à la pratique privée

Le 24 avril 2008, le Conseil a approuvé une exigence relative au retour à la pratique privée pour les titulaires de permis.

Le Barreau exige que les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée comme praticiens autonomes, ou dans un cabinet de moins de cinq titulaires de permis, après une absence de 48 mois au cours des cinq dernières années, fassent l'objet d'une inspection de gestion de la pratique dans les 12 mois après avoir établi leur pratique.

Les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée recevront une trousse de documents conçus pour les aider à établir leur pratique. Cette trousse contient des outils et des guides éducatifs fondés sur les *Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet juridique*, les outils d'autoévaluation et le *Guide de tenue de livres pour parajuristes*.

Des questions?

Veuillez adresser vos questions sur cette demande au **Service des plaintes et de la conformité** par téléphone au 416 947-3315 ou au 1 800 668-7380 et en demandant d'acheminer votre appel, ou par courriel à lsforms@lso.ca.

Adresse postale

Veuillez envoyer les demandes originales et les documents justificatifs par la poste ou par courriel aux adresses suivantes :

lsforms@lso.ca

Barreau de l'Ontario
Service des plaintes et de la conformité
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6

Demande de permis pour les parajuristes qui ont remis leur permis à leur propre demande en vertu des articles 27 et 30 de la *Loi sur le Barreau* et des parties II et III du Règlement administratif n° 4

Partie A – Renseignements sur le demandeur

1. Renseignements personnels

Prénom :

Second prénom :

Nom de famille :

Date de naissance (ii/mm/aaaa) :

Lieu de naissance (ville et pays) :

2. Coordonnées personnelles

Adresse domiciliaire (rue, unité, ville, province, code postal) :

Téléphone 1 :

Domicile

Cellulaire

Téléphone 2 :

Domicile

Cellulaire

Courriel :

3. Coordonnées professionnelles

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur (rue, unité, ville, province, code postal) :

Téléphone 1 :

Bureau

Cellulaire

Téléphone 2 :

Bureau

Cellulaire

Télécopieur :

Courriel :

Où préférez-vous être contacté(e)? Choisissez une option : Domicile Bureau

Veillez aviser le Barreau immédiatement de tout changement de coordonnées.

4. Renseignements — Barreau de l'Ontario

Matricule du Barreau :

Date à laquelle vous avez obtenu votre permis de parajuriste en Ontario (jj/mm/aaaa) :

Date de remise du permis (jj/mm/aaaa) :

Raison(s) de la remise du permis :

5. Renseignements — Membre d'un ordre professionnel

Donnez le ou les noms de tout organe directeur de la profession juridique/barreau/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre, autre que le Barreau de l'Ontario, le cas échéant :

Nom de l'ordre professionnel :

Date d'adhésion ou du permis :

Matricule de membre/de permis :

Statut :

Nom à l'obtention de permis (si autre qu'à la question 1) :

Nom de l'ordre professionnel :

Date d'adhésion ou du permis :

Matricule de membre/de permis :

Statut :

Nom à l'obtention de permis (si autre qu'à la question 1) :

Veillez prendre des dispositions pour qu'un ou des certificats de compétence originaux (datant des 30 derniers jours) de chaque barreau, organe directeur de la profession juridique ou organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre, au Canada ou à l'étranger, soient envoyés directement au Barreau par courriel ou par la poste.

REMARQUE : Vous devez fournir un ou de nouveaux certificats de compétence s'ils datent de plus de 60 jours au moment du traitement de la demande par le Service des plaintes et de la conformité.

N'envoyez pas un certificat de compétence du Barreau de l'Ontario.

6. Preuve de nom officiel

Tous les demandeurs doivent s'inscrire au Tableau de l'Ordre du Barreau sous leur nom officiel complet. En plus d'être une exigence de la délivrance de permis de parajuriste en Ontario, une preuve de nom officiel doit être jointe à la présente demande. N'envoyez pas les versions originales, car elles ne vous seront pas renvoyées.

Les documents à l'appui de votre nom officiel et des réponses sélectionnées ci-après doivent être envoyés avec la présente demande et les photocopies doivent être certifiées conformes aux versions originales par un notaire.

Avez-vous déjà utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance du tribunal, mariage ou autre moyen?

Oui Non

Si « Oui », veuillez fournir l'un des documents suivants :

- a) Un certificat canadien de changement de nom officiel
- b) Un certificat de mariage
(seul(e)s les candidat(e)s qui ont adopté le nom de famille de leur conjoint(e) doivent le fournir.)

7. Formation parajuridique

Avez-vous obtenu un diplôme d'un programme de formation parajuridique en Ontario agréé par le Barreau?

Oui Non

Si « Oui », veuillez préciser ce qui suit :

Nom du collège :

Année de remise du diplôme :

Nom du programme :

8. Possibilités d'emploi

Indiquez le travail que vous comptez faire après avoir obtenu votre permis (choisissez une seule réponse) :

- A. Praticien autonome dans un cabinet parajuridique
- B. Associé dans un cabinet parajuridique
- C. Employé/parajuriste salarié dans un cabinet parajuridique
- D. Employé en éducation
- E. Employé au gouvernement

- F. Employé — autre (préciser) :

- G. Fournir des services juridiques en dehors de l'Ontario
- H. Employé – autre, en dehors de l'Ontario (préciser) :

- I. Autre (préciser) :

9. Antécédents professionnels

- a) Énoncez dans l'ordre chronologique votre expérience de travail depuis la date où vous avez reçu votre permis du Barreau de l'Ontario jusqu'à la date où vous avez remis votre permis.

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

- b)** Énoncez dans l'ordre chronologique vos activités professionnelles depuis la date où vous avez remis votre permis jusqu'à aujourd'hui.

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur/du cabinet :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

- 10.** Indiquez toutes les adresses où vous avez résidé (au Canada et ailleurs) depuis que vous avez remis votre permis.

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Adresse (rue, unité, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

REMARQUE : Une recherche auprès des tribunaux civils, de faillite et d'antécédents criminels (ou l'équivalent) est requise pour chaque ressort canadien indiqué à la question 10. Consultez la partie C pour voir une liste complète des documents requis.

Partie B – Bonnes mœurs

Les demandeurs de permis doivent répondre aux questions de bonnes mœurs suivantes. Si vous répondez « OUI » à l'une des questions suivantes, veuillez fournir les précisions dans l'espace réservé à cette fin ci-dessous et tous les documents pertinents avec votre demande. Si vous ne le faites pas, le traitement de votre demande risque d'être retardé.

Pour plus de renseignements sur l'exigence de bonnes mœurs, allez au <https://lso.ca/devenir-titulaire-de-permis/processus-d'accès-a-la-profession-d'avocat/exigence-de-bonnes-mœurs>.

Le Barreau s'est engagé à l'égard de la réconciliation avec les Premières Nations, les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Inuits et les Métis. Pendant l'examen des demandes de permis, le Barreau applique les principes établis par la Cour suprême du Canada dans les arrêts *R c. Gladue*, [1999] 1 R.C.S. 688 et *R c. Ipeelee*, [2012] 1 R.C.S. 433 ; par conséquent, il tient compte des facteurs systémiques et historiques distinctifs qui peuvent avoir influé sur les incidents que le demandeur rapporte.

11. Faites-vous l'objet d'une poursuite criminelle ou d'une poursuite pour toute autre infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs?

Oui Non

12. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable ou condamné(e) pour une infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs?

Prière de ne pas inclure ce qui suit :

- i) les contraventions pour excès de vitesse ou pour stationnement illégal ;
- ii) les infractions pour lesquelles plus d'un an s'est écoulé depuis votre libération inconditionnelle ou plus de trois ans se sont écoulés depuis que vous avez été libéré(e) aux conditions prescrites dans une ordonnance d'interdiction ;
- iii) les condamnations ou déclarations de culpabilité en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour possession de cannabis n'excédant pas 30 grammes ou de résine de cannabis n'excédant pas 1 gramme qui ne comprenaient pas une peine d'incarcération.

Oui Non

13. Un jugement a-t-il déjà été rendu contre vous pour une infraction relative à la fraude?

Oui Non

14. Un jugement civil pèse-t-il contre vous?

Oui Non

15. Avez-vous déjà désobéi à l'ordonnance d'un tribunal vous enjoignant à faire un acte quelconque ou à ne pas le faire?

Oui Non

16. Un établissement d'enseignement postsecondaire vous a-t-il déjà accusé(e) d'inconduite ou vous a-t-il déjà suspendu(e), expulsé(e) ou pénalisé(e) pour inconduite pendant que vous le fréquentiez?
- Oui Non
17. Vous a-t-on déjà refusé l'admission comme demandeur de permis ou membre d'un ordre professionnel?
- Oui Non
18. Êtes-vous ou avez-vous déjà été suspendu(e), déchu(e), censuré(e), fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires dans tout ressort où vous étiez ou êtes autorisé(e) à fournir des services juridiques?
- Oui Non
19. Êtes-vous ou avez-vous déjà été membre d'un ordre professionnel, d'un organe de réglementation ou d'un organe directeur (autre qu'un barreau canadien) dans un autre ressort?
- Oui Non
20. Vous a-t-on déjà refusé un permis ou une licence pour ne pas avoir satisfait aux exigences en matière de bonnes mœurs, ou vous a-t-on déjà retiré un permis ou une licence pour cette raison?
- Oui Non
21. Faites-vous l'objet d'une poursuite ou avez-vous déjà été poursuivi(e), suspendu(e), déchu(e), censuré(e), fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires d'une organisation professionnelle?
- Oui Non
22. Êtes-vous au courant d'une plainte ou d'accusations en suspens contre vous à titre professionnel qui n'ont pas encore été portées à l'attention de votre barreau ou ordre professionnel, organe de réglementation ou organe directeur?
- Oui Non
23. Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une réclamation d'assurance en vertu d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle?
- Oui Non
24. Avez-vous déjà été remercié(e) d'un emploi où l'employeur a allégué un motif?
- Oui Non

25. Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires par un employeur, ou été intimé dans une poursuite, relativement à une violation du *Code des droits de la personne* ou à une législation semblable de tout ressort (p. ex., harcèlement sexuel, discrimination raciale)?

Oui Non

26. Faites-vous l'objet d'une requête en faillite ou d'une cession de faillite ou d'une proposition aux créanciers en application de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ou toute société ou société en nom collectif dont êtes ou avez été administrateur, dirigeant ou employé fait-elle l'objet d'une telle requête, dans tout ressort, ou avez-vous ou cette société été en faillite ou insolvable en vertu d'une loi?

Oui Non

27. Existe-t-il des activités, circonstances ou conditions, autres que celles susmentionnées, qui pourraient avoir une incidence sur votre capacité à fournir des services juridiques?

Oui Non

Si vous répondez « OUI » à l'une des questions de cette partie, veuillez fournir tous les renseignements dans l'espace réservé à cette fin ci-dessous. Au besoin, fournissez des précisions sur une feuille séparée et joignez tous les documents pertinents, y compris les ordonnances ou les jugements.

Partie C – Documents requis

Veillez examiner la liste qui suit et joindre à votre demande tous les documents requis, sauf si vous avez indiqué que la section ou le document ne vous concerne pas, le cas échéant.

Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.

1. Preuve de paiement (reçu du magasin du Barreau) ou paiement

2. Cotisation annuelle du Barreau impayée :

Vous devez vous acquitter de toute cotisation du Barreau exigible depuis la remise de votre permis avant l'obtention de votre permis. Si vous ne savez pas si vous devez payer une cotisation, vous pouvez communiquer avec les Services aux membres pour en obtenir la confirmation. **Vous pouvez joindre les Services aux membres par téléphone au 416 947-3315 ou au 1 800 668-7380 et en demandant d'acheminer votre appel, ou par courriel à records@lso.ca.**

La cotisation annuelle du Barreau impayée exigible depuis la remise de mon permis s'élève à un montant de

\$ et a été acquittée en entier.

OU

Vous confirmez qu'à votre connaissance, il n'y a pas de cotisation annuelle à payer depuis la remise de votre permis.

3. Cotisation annuelle du Barreau actuelle :

La cotisation annuelle du Barreau pour l'année au cours de laquelle vous présentez votre demande de permis est exigible lors de la délivrance de votre permis. Communiquez avec les Services aux membres pour obtenir de l'information sur la cotisation actuelle à payer. **Vous pouvez joindre les Services aux membres par téléphone au 416 947-3315 ou au 1 800 668-7380 et en demandant d'acheminer votre appel, ou par courriel à records@lso.ca.**

4. Certificat(s) de compétence :

Veillez prendre des dispositions pour qu'un ou des certificats de compétence originaux ou l'équivalent de chaque barreau, organe directeur de la profession juridique ou organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre, au Canada ou à l'étranger (sauf le Barreau de l'Ontario), soient envoyés directement au Barreau par courriel ou par la poste.

Je confirme en avoir fait la demande à tous les barreaux ou organisations parajuridiques, au Canada ou à l'étranger, et aux organes directeurs de la profession juridique dont j'ai été membre.

OU

Je ne suis pas membre de telles organisations.

5. Changement de nom :

Si vous avez utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance d'un tribunal ou par mariage, joignez une copie notariée ou certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal, du certificat de mariage canadien ou du certificat canadien de changement de nom.

OU

Je n'ai jamais utilisé un autre nom ou changé mon nom.

6. Recherche de poursuites civiles :

Envoyez le ou les résultats des recherches auprès des tribunaux civils pour chaque ressort dans lequel vous avez résidé depuis la remise de votre permis et, le cas échéant, des copies des déclarations connexes, des défenses, des ordonnances ou du jugement du tribunal concerné. Si l'affaire est en cours, fournissez une copie de la déclaration et, le cas échéant, de votre défense. Si l'affaire est réglée, fournissez une copie du jugement, de l'ordonnance ou du procès-verbal de transaction.

REMARQUE : Une recherche peut être obtenue auprès du greffe de chaque cour.

Pour les ressorts qui n'offrent pas de recherche auprès d'un tribunal civil, un équivalent sera accepté.

7. Recherche d'antécédents judiciaires canadiens :

Envoyez un rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) délivré dans les 60 derniers jours par un service de police canadien (un corps policier régional ou municipal, la Police provinciale de l'Ontario ou la Gendarmerie royale du Canada).

8. Détails de condamnation au criminel :

Envoyez les détails de la déclaration de culpabilité au criminel de tout ressort dans lequel vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis.

REMARQUE : Si vous avez été condamné ou déclaré coupable d'un acte criminel, vous devez fournir une copie certifiée conforme de l'information ou de l'acte d'accusation avec la transcription du plaidoyer de culpabilité et des procédures de détermination de la peine. Si l'affaire a procédé par mise en accusation, fournissez une transcription des motifs du jugement et de la détermination de la peine. Si le tribunal a imposé une ordonnance de restitution, fournissez la preuve que cette ordonnance a été respectée.

J'ai fourni les détails de la déclaration de culpabilité au criminel dans ma demande.

OU

Cette section ne me concerne pas.

9. Renseignements sur la réhabilitation :

Si vous avez obtenu une réhabilitation d'une condamnation au criminel, le Barreau doit recevoir des renseignements adéquats par le biais des dossiers judiciaires ou des transcriptions pour faire une évaluation appropriée afin de vérifier si la condamnation visée par la réhabilitation nuit à la demande de permis.

Les renseignements sur la réhabilitation d'une condamnation au criminel sont indiqués dans ma demande ou seront fournis.

OU

Je n'ai jamais été réhabilité.

10. Vérification de casier judiciaire à l'étranger :

Envoyez les résultats d'une vérification de casier judiciaire de chaque ressort étranger où vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis.

J'ai fourni ou je fournirai les résultats d'une vérification de casier judiciaire de chaque ressort visé.

OU

Je n'ai pas habité à l'extérieur du Canada.

11. Recherche de faillite :

Fournissez les résultats de recherche de faillite du Bureau du surintendant des faillites du Canada et, s'il y a lieu, de tous les ressorts ailleurs qu'au Canada où vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis. Le cas échéant, fournissez les documents justificatifs.

12. Antécédents de réclamations d'assurance et primes/droits, franchises, cotisations, dépôts de documents :

Envoyez une lettre originale de votre assureur concernant l'état de vos antécédents de réclamations pour erreurs et omissions, et confirmation que les primes, les franchises et les cotisations ont été payées et que les documents applicables ont été déposés.

REMARQUE : Remplir et télécopier le formulaire de demande et de consentement concernant l'information de l'assureur.

Partie D – Autorisation et déclaration

En signant la présente demande, je déclare et j'accepte ce qui suit :

J'ai lu et je comprends le contenu et les exigences de la présente demande. Je m'assurerai de déposer tous les documents justificatifs ci-joints et de régler les frais applicables requis dans le cadre de la présente demande en temps voulu, tel que le Barreau l'exige.

Par la présente, j'autorise le Barreau à faire enquête auprès de toute personne ou tout gouvernement, agent ou corps officiels, notamment toute autorité policière ou universitaire, quant à mes antécédents ou à mes mœurs. Je fournirai toute autorisation précise additionnelle ou autorisation requise pour permettre au Barreau d'obtenir des renseignements sur mes antécédents ou mes mœurs. Je reconnais que si je fournis de faux renseignements au Barreau en réponse à toute question dans ma demande ou si je déclare faussement sous serment que le contenu de la demande est véridique, le Barreau peut faire enquête et intenter une poursuite contre moi.

Je comprends que si je suis titulaire de permis en Ontario, je dois respecter la *Loi sur le Barreau*, les règlements administratifs, le *Code de déontologie des parajuristes* et toute autre règle ou tout règlement et obligation du Barreau.

Je reconnais que j'ai une obligation permanente d'informer le Barreau de l'Ontario immédiatement de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans la présente demande.

Je reconnais que ma demande de permis sera réputée être abandonnée immédiatement si j'omets :

- de fournir au Barreau tous les documents et renseignements exigés par le Barreau concernant l'exigence de bonnes mœurs avec ma demande dûment remplie ;
- de fournir au Barreau tous les documents et renseignements supplémentaires exigés concernant l'exigence de bonnes mœurs dans le délai fixé par le Barreau.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Le Barreau recueille des renseignements personnels uniquement aux fins jugées nécessaires et indiquées pour régler les demandeurs de permis en vertu de la *Loi sur le Barreau* et à toute autre fin implicite prévue dans la *Loi sur le Barreau*. Le Barreau limite la quantité de renseignements personnels qu'il recueille, utilise ou communique à ce dont il a besoin pour assumer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur le Barreau*, les règlements administratifs du Barreau et les règles et lignes directrices connexes, ainsi que les décisions du Conseil.

Je reconnais que les renseignements figurant dans ma demande, ainsi que tout renseignement et document qui font ensuite partie intégrante de mon dossier de demande de permis, peuvent être partagés à des fins compatibles avec le mandat de réglementation du Barreau.

Je, _____, déclare sous serment (j'affirme solennellement) que tous les renseignements fournis dans la demande et dans les documents accompagnant cette demande sont véridiques, à jour, exacts et exhaustifs.

DÉCLARÉ DEVANT MOI

à _____,

le _____ jour de _____ 20

**Signature du commissaire aux
affidavits/notaire**

Signature du demandeur

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Obtenir vos antécédents de réclamations d'assurance

Télécopiez ou envoyez par la poste cette page directement à votre compagnie d'assurance.

Demandez à votre compagnie d'assurance de vous envoyer directement les renseignements par la poste.

Lorsque vous l'aurez reçue, faites suivre la lettre originale et les antécédents de réclamations avec votre trousse de demande dûment remplie au Service des plaintes et de la conformité du Barreau.

REMARQUE : Prière de ne pas envoyer une réponse par courriel sur vos antécédents de réclamations.

Il faut envoyer une lettre originale datant de moins de 60 jours.

À L'ATTENTION DE :

Télécopieur :

De :

Matricule du Barreau :

Adresse postale du demandeur :

OBJET : Demande et consentement concernant l'information de l'assureur

Je demande à _____ de m'envoyer à l'adresse postale fournie ci-dessus un rapport sur mes antécédents de réclamations depuis que j'ai reçu mon permis le (jour/mois/année) : _____ et l'information concernant tout paiement en souffrance de primes pour erreurs ou omissions, cotisations ou franchises, ou documents à déposer.

En outre, j'autorise le personnel du Barreau à examiner tous mes dossiers de réclamations ouverts et fermés.

Le présent consentement n'est valide qu'aux fins du traitement de ma demande de permis du Barreau de l'Ontario.

Date :

Signature du demandeur :

Nom (en caractères d'imprimerie) :